

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1392

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

732 056 569 RCS Paris.

SODIFER.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 103581.66 EUR.

Adresse : 3, rue du Plâtre, 75004 Paris.

Précédent propriétaire : 732 056 569 RCS Paris. **SODIFER.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PUIG FRANCE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 65/67 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris Capital : 151529941.70 EUR Numéro unique d'identification : 380681833 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : SODIFER Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 3 rue du Plâtre 75004 Paris Capital : 103581.66 EUR Numéro unique d'identification : 732056569 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 6238219.00 EUR - passif de 3210718.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détenant la totalité des parts sociales de la Société Absorbée, la Fusion sera soumise aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce sous réserve que la Société Absorbante ait continué à détenir la totalité de ces parts sociales jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II, 1° du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée, car il n'y aura pas d'augmentation de capital. Il ne sera donc procédé à aucun calcul de rapport d'échange de titres entre la Société Absorbante et la Société Absorbée. Le montant de la prime de fusion : Non applicable . Date du projet commun de fusion : 26.09.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PUIG FRANCE : 29.09.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SODIFER : 29.09.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..